

## Covid-19, le point sur la situation à Annemasse

Lors de ce nouveau rendez-vous vidéo, Christian Dupessey, Maire d'Annemasse, aborde différents points d'actualité relatifs à la gestion de la crise sanitaire que nous traversons depuis plusieurs semaines.

L'organisation du confinement évolue à Annemasse pour répondre à des demandes d'habitants. Leur mise en place implique un respect rigoureux des règles de confinement, de sécurité sanitaire et des gestes barrière. Les services de police ont reçu des consignes en ce sens et la Ville en appelle à la responsabilité de chacun.

### Ouverture dérogatoire et limitée du cimetière et des jardins familiaux

A compter du jeudi 9 avril, à la suite de plusieurs demandes d'habitants, la Ville a décidé de permettre une ouverture dérogatoire et strictement limitée du cimetière et des jardins familiaux.

**Le cimetière sera ouvert de 9h à 11h, du lundi au samedi.** Les visites devront se limiter à l'entretien des tombes et au recueillement à raison de **2 personnes maximum par foyer**. Le motif à cocher sur l'attestation de déplacement dérogatoire sera le déplacement pour motif familial impérieux.

Quant aux jardins familiaux, ils seront ouverts de **9h à 11h, du lundi au samedi, mais avec le fonctionnement suivant :**

- les lundi, mercredi et vendredi pour les **numéros pairs**,
- et les mardi, jeudi et samedi pour les **numéros impairs**,

Le déplacement sera limité à **deux personnes maximum par foyer**.

Si le jardin se situe à moins de 1 km du domicile, le motif à cocher sur l'attestation de déplacement sera déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile.

Si le jardin se situe à plus de 1 km du domicile, le motif à cocher sur l'attestation de déplacement sera déplacements pour effectuer des achats de première nécessité.

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## La reprise encadrée et limitée des chantiers

Depuis le début du confinement, les chantiers de bâtiment ou de travaux publics se sont arrêtés : Château Rouge ; l'extension de la maternelle J. Mermoz ; le chantier de la gare routière et de l'esplanade F. Mitterrand... ainsi que tous les plus petits chantiers de la Ville.

D'un côté, le Gouvernement précisait que les chantiers pouvaient se poursuivre et incitait au maintien de l'activité économique. De l'autre, les entreprises étaient en difficulté pour garantir la protection des équipes sur le terrain.

Face à cette situation, la Ville d'Annemasse avait jusqu'à présent limité les interventions aux urgences et aux travaux de mise en sécurité et s'est engagée à :

- ne pas appliquer de pénalités de retard aux entreprises pour les chantiers dont elle est maître d'ouvrage ;
- garantir le paiement des factures dans les délais habituels.

Depuis le jeudi 2 avril, les directives se sont clarifiées avec la publication d'un « guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction ».

**La Ville analysera donc au cas par cas les demandes de reprise d'activité et les conditions dans lesquelles l'entreprise répond aux préconisations de sécurité sanitaire.**

Toutes les demandes ne seront pas autorisées, mais certains chantiers pourront redémarrer, tels que des marquages de voirie, ou des réfections ponctuelles de rues et places.

Sur le territoire, des chantiers privés recommenceront également, comme la construction de l'immeuble du Skyline à Chablais Parc.

## Marché de producteurs locaux : élargissement des horaires d'ouverture pour les personnes fragiles et diversification de l'offre alimentaire

**La Ville a mis en place vendredi 3 avril un point de vente pour les producteurs locaux dans la cour de l'école Marianne Cohn, sous réserve de l'application de conditions sanitaires strictes.**

Ce point de vente permet de soutenir nos producteurs locaux et de satisfaire une demande des habitants de s'approvisionner en produits frais dans des commerces de proximité.

Ce premier marché fut un grand succès avec plus de 350 clients et un chiffre d'affaires très satisfaisant pour les producteurs.

**Ce vendredi 10 avril, les horaires d'ouverture seront élargis pour des personnes prioritaires** : le marché sera ouvert dès 8h00 et jusqu'à 12h30. Le créneau de 8h00 à 8h30 sera réservé aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux personnes en situation de handicap et aux femmes enceintes.

Par ailleurs, les habitants sont invités à privilégier, dans la mesure du possible, leur venue après 9h30 (une forte affluence étant constatée de 8h30 à 9h30).

**Ce vendredi, un nouveau producteur, un boulanger, sera également présent sur le marché.**

Les fruits et légumes, œufs, fromages, miel et truites seront toujours à disposition.

Enfin, plusieurs producteurs ne disposant malheureusement pas de terminaux pour cartes bancaires, **les habitants doivent donc privilégier les paiements par chèques**, et en dernier recours, en espèces.

Pour terminer, même si le confinement reste bien respecté par la grande majorité des Annemassiens, un certain relâchement a été constaté avec le beau temps de ces derniers jours.

**Le mot d'ordre est donc rappelé avec insistance : « Restez chez vous ».**

**Rendez-vous vendredi pour la dernière vidéo de la semaine.**

***Vous pourrez retrouver les informations régulières et les vidéos sur la page Facebook Annemasse-Officiel ainsi que sur le site internet de la Ville [www.annemasse.fr](http://www.annemasse.fr)***

***Les communiqués de presse envoyés seront aussi disponibles dans l' « Espace presse » du site internet (bandeau de bas de page).***